

PAGE 56 **La Constitution de 1874**

- Quelle est la tendance politique dominante dans la Suisse du XIX^e siècle?

- La Constitution veut un Etat laïc, imposé dans les constitutions cantonales. Qu'est-ce que ça signifie et pourquoi cela engendre-t-il des tensions?

- Deux mesures font baisser la pression entre le centre et le Plateau dans les années 1850. Lesquelles?

- Explique le dessin de la page 56.



- De quel rang social sont les conservateurs, opposés à la prise de pouvoir des radicaux?

La Constitution de 1874 (suite 1)

- A Fribourg, en 1857, les conservateurs reprennent le pouvoir avec l'aide des libéraux.

Mais les libéraux ne sont-ils pas progressistes ?

- On appelait le général Guillaume-Henri Dufour le « pacificateur », après la guerre du Sonderbund.

Ce surnom l'a-t-il accompagné plus tard ?

- Qu'est-ce que la « carte Dufour » ?

- Pour modifier la Constitution, il faut la « double majorité ». Qu'est-ce que ça signifie ?

- Quels sont les deux nouveaux droits populaires octroyés aux citoyens avec la Constitution de 1874 ? S'ils existent encore aujourd'hui, dis en quoi ils ont changé.

La Constitution de 1874 (suite 2)

- Depuis quand le Tribunal fédéral siège-t-il à Lausanne?

- Montre en quoi les religieux perdent du terrain avec la nouvelle Constitution.
